



CENTRE DE GESTION

CONCOURS ET EXAMENS
09/05/2023

Rapport du jury

Concours externe et interne de technicien territorial - 2020 Spécialités « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours de technicien territorial ont été ouverts, au titre de l'année 2020, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine.

44 postes étaient à pourvoir pour la spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » ainsi répartis : 22 au concours externe et 22 au concours interne.

28 postes étaient à pourvoir pour la spécialité « ingénierie, informatique et systèmes d'information » ainsi répartis : 14 au concours externe et 14 au concours interne.

D'autres spécialités étaient ouvertes dans la région Nouvelle-Aquitaine et réparties comme suit :

- Aménagement urbain et développement durable : CDG de la Corrèze
- Bâtiments, génie civil : CDG de la Corrèze
- Espaces verts et naturels : CDG de la Charente
- Réseaux, voirie et infrastructures : CDG des Landes
- Services et intervention techniques : CDG des Pyrénées-Atlantiques

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 8 octobre au 13 novembre 2019
Date de limite de dépôt	Le 21 novembre 2019
Epreuves d'admissibilité	Le jeudi 16 avril 2020
Report (Covid-19)	Le jeudi 15 avril 2021
Jury d'admissibilité	Le jeudi 24 juin 2021
Epreuves d'admission	Du 13 au 16 septembre 2021
Jury d'admission	Le mardi 28 septembre 2021

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIZON - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

2) Les conditions particulières d'accès :

a) Concours externe

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont dispensés des conditions de diplôme, les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé, ainsi que les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

Une dérogation aux conditions de diplômes est possible, par une demande à la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale).

b) Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

En outre, ils doivent être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions au concours.

3) Les candidats :

638 candidats se sont inscrits :

- 283 en externe
- 355 en interne

629 candidats sont admis à concourir :

- 277 en externe
- 352 en interne

Par spécialité, la répartition était la suivante :

- 416 candidats en prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (66 %)
- 213 candidats en ingénierie, informatique et systèmes d'information (34 %)

8 candidats sont refusés à concourir :

- 6 en externe
- 2 en interne

1 candidat a annulé sa participation (interne)

a) Concours externe

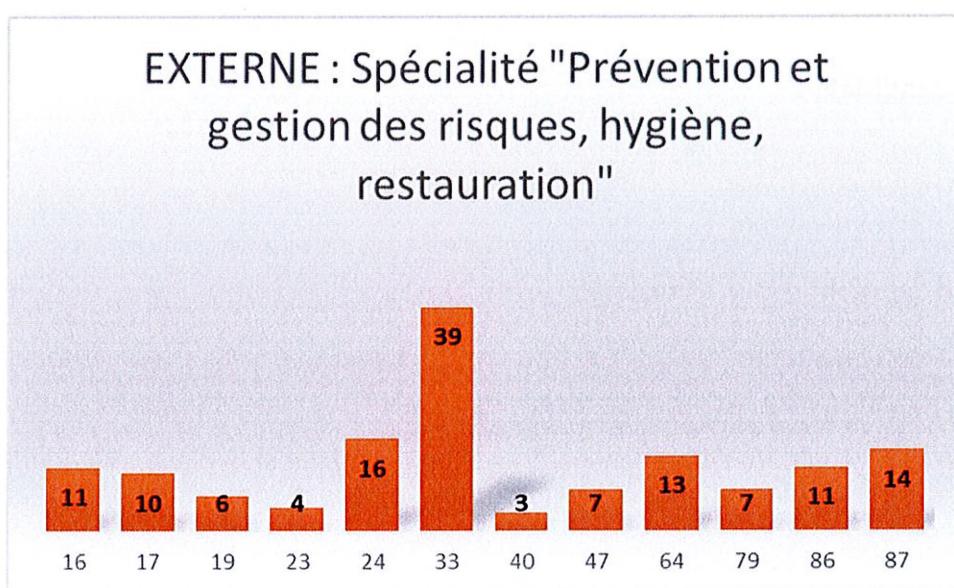
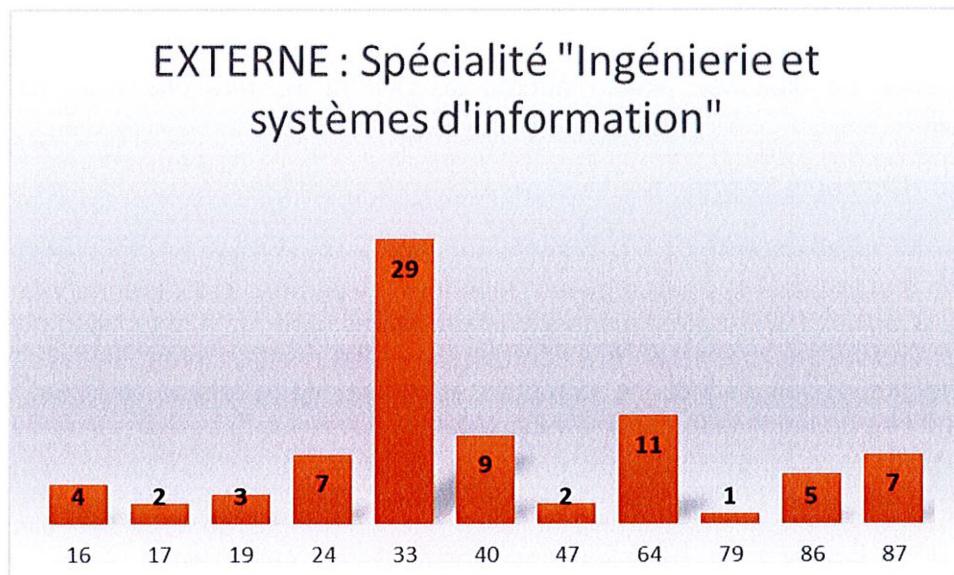
6 candidats ont été refusés à concourir : 4 hors délais et 2 dont la décision de la commission d'équivalence a été défavorable.

Sur 277 candidats admis à concourir au concours externe, 26 ont été renvoyés vers la CED, 3 ont eu une décision favorable.

7 candidats avaient la dispense pères et mères d'au moins 3 enfants.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

✓ par département :



✓ par proportion hommes/femmes

EXTERNE : Spécialité Ingénierie,
informatique et systèmes d'information

83

15

Femme

Homme

EXTERNE : Spécialité "Prévention et
gestion des risques, hygiène,
restauration"

99

86

Femme

Homme

✓ par tranches d'âges :

EXTERNE : Spécialité "Ingénierie,
informatique et systèmes d'information"

33

38

20

7

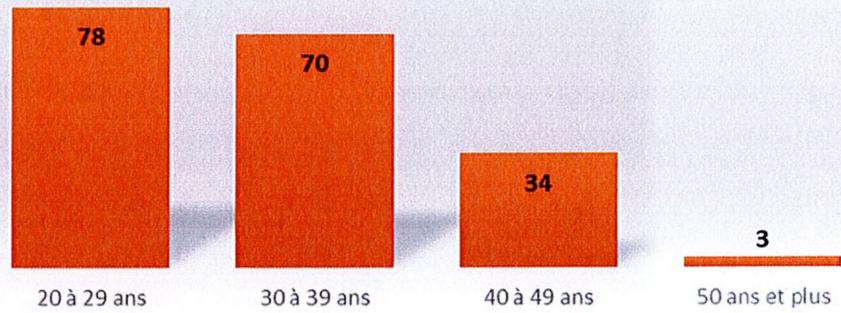
20 à 29 ans

30 à 39 ans

40 à 49 ans

50 ans et plus

EXTERNE : Spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"



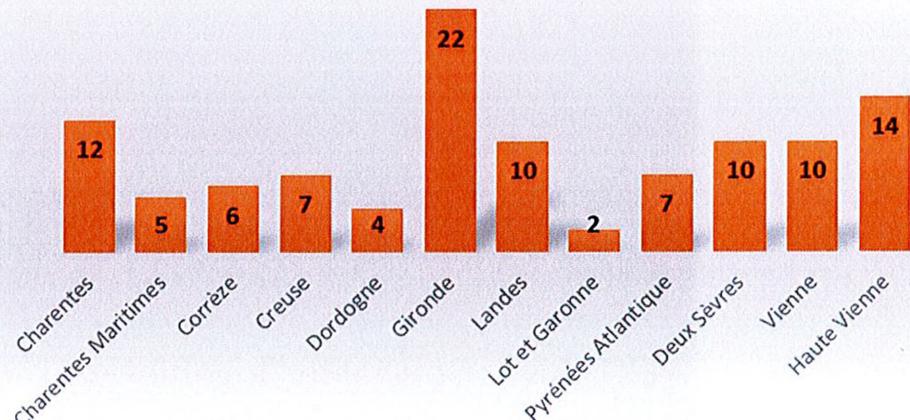
b) Concours interne

2 candidats ont été refusés à concourir : 2 hors délais.

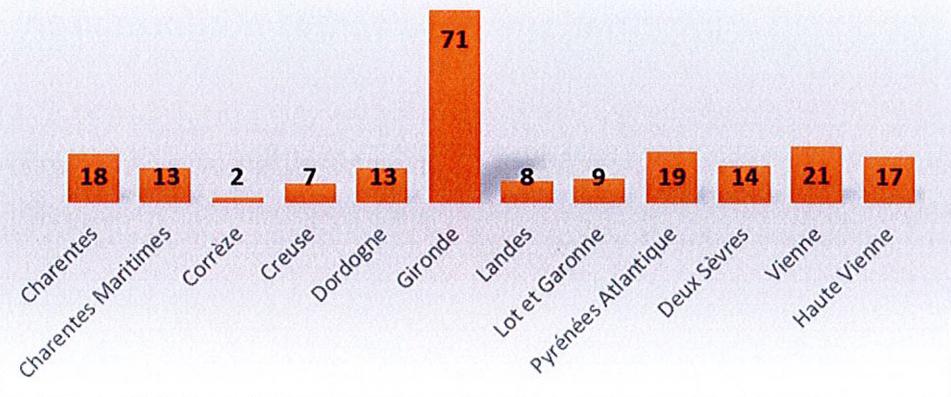
- Répartition des candidats admis à concourir

- ✓ par département :

INTERNE : Spécialité "Ingénierie, informatique et systèmes d'information"

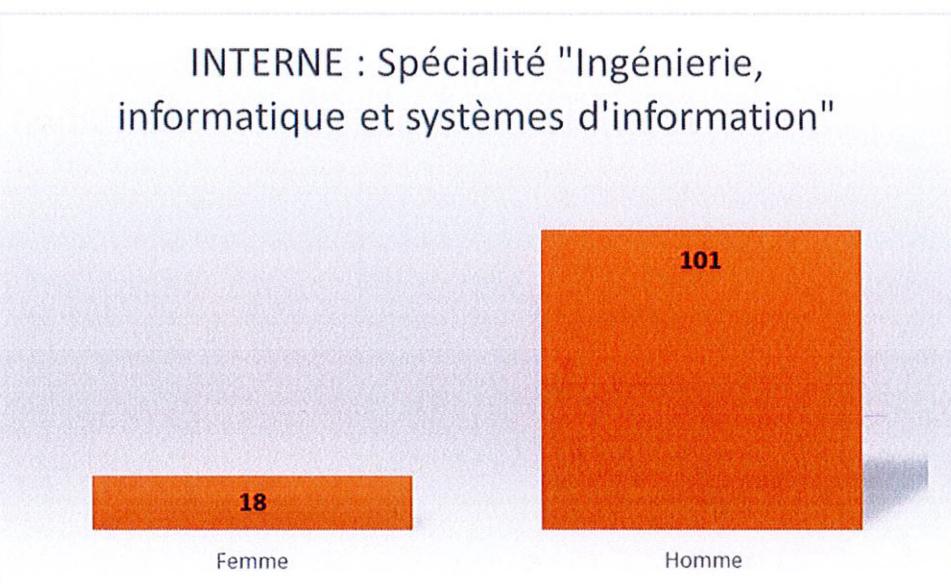


INTERNE : Spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"

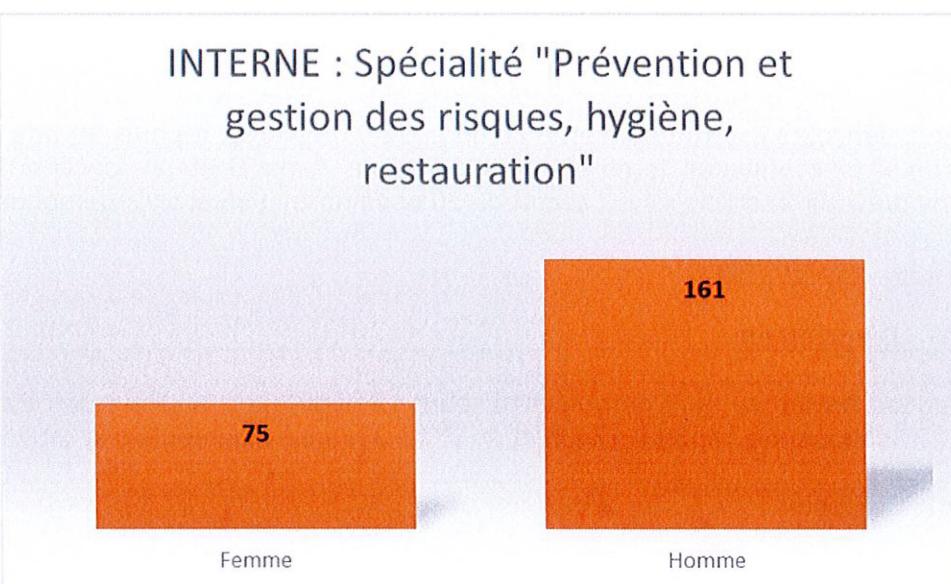


✓ par proportion hommes/femmes :

INTERNE : Spécialité "Ingénierie, informatique et systèmes d'information"

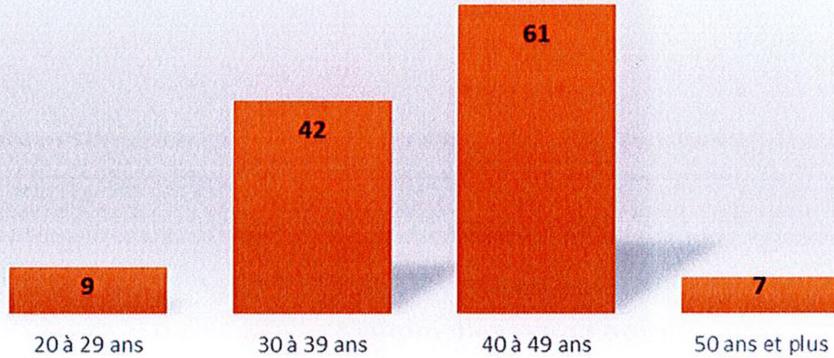


INTERNE : Spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"

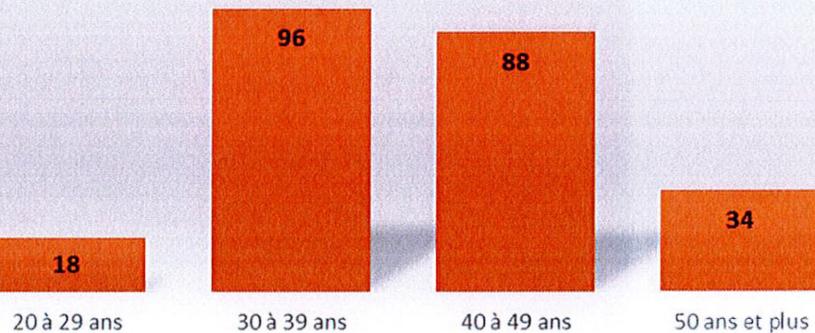


✓ par tranches d'âges :

INTERNE : Spécialité "Ingénierie, informatique et systèmes d'information



INTERNE : Spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration



4) Le jury :

Le jury des concours externe et interne comprenait 9 membres, répartis à parts égales entre trois élus locaux, deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B et un fonctionnaire désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985 et trois personnalités qualifiées.

5) Les épreuves écrites :

a) Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 15 avril 2021, au Parc des Expositions à Bordeaux, Palais é l'Atlantique, de 14h30 à 17h30 et au CDG 33 (aménagements d'épreuves) de 14h30 à 18h30.

b) Contenu

Le concours externe comprend une épreuve qui consiste en la réponse à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne comprend une épreuve qui consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

c) Présence

91 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe, spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et 44 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe, spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

118 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne, spécialité, « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et 73 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne, spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 51,3 % en externe et 45,7 % en interne.

d) Résultats

Concours externe

Épreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Questions techniques	10.18	16.25	1.00	6

Concours interne

Épreuve	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rapport technique	7.92	16.75	0.00	30

6) L'admissibilité :

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Le concours externe

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22	11	57
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	10	16

54 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.
6 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

b) Le concours interne

Spécialités	Postes ouverts	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	22	10	35
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	10	25

31 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.
30 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

7) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit, etc.

a) Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées au CDG33 du 13 au 16 septembre 2021.

Le jury était réparti en 3 sous-jury de 3 membres composés chacun d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

b) Contenu

Pour le concours externe :

L'épreuve consiste en « un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1) ».

Pour le concours interne :

L'épreuve consiste en « un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1) ».

c) Présence

56 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe, spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et 16 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours externe, spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

35 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne, spécialité, « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » et 25 candidats se sont présentés à l'épreuve du concours interne, spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme de 1 % en externe et de 0% en interne.

8) Le jury d'admission :

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

a) Le concours externe

Concours externe		
Spécialités	Nombre de points	Nombres de candidats admis
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	26	17
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	21	11

b) Le concours interne

Concours interne		
Spécialités	Nombre de points	Nombres de candidats admis
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	25.50	27
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23.50	14

A l'issue de ces délibérations, l'ensemble des postes ouverts pour le concours externe, spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » n'ayant pas été pourvus, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, de transférer 5 postes vers le concours interne.

9) Analyse et conclusion :

a. Observations générales des correcteurs de l'épreuve écrite :

Dans l'ensemble les sujets ont été qualifiés d'intéressants à traiter, conformes à l'actualité et sans difficultés majeures de compréhension.

b. Observations générales des correcteurs de l'épreuve orale :

Les candidats ont montré des lacunes dans leurs connaissances des collectivités locales, de leurs modes de fonctionnements, des organes représentatifs. Également ont été constatés des imprécisions en culture générale.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

La Présidente du jury remercie les membres du jury, le personnel du secteur concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

La Présidente du Jury,



Madame Karine PALIN